



*Ministère du Commerce
&
de l'Industrie*

MCI/JM/PAPEJ/0061-2026

13 mai 2026

N°.....

Port-au-Prince, le.....

**MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
PROGRAMME D'APPUI À L'ENTREPRENEURIAT JEUNESSE (PAPEJ)
APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

Concours de plan d'affaires pour la constitution de la 5ème cohorte de bénéficiaires dans le cadre de l'exécution du Programme d'Appui à l'Entrepreneuriat Jeunesse (PAPEJ)

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie, à travers le Programme d'Appui à l'Entrepreneuriat Jeunesse (PAPEJ), avec l'appui de ses partenaires financiers, lance officiellement un concours de plans d'affaires destiné aux jeunes entrepreneurs haïtiens souhaitant créer, renforcer ou développer des entreprises innovantes et durables.

Ce concours visant les jeunes entrepreneurs, leur offrira un mécanisme de financement adapté, accompagné d'un encadrement technique structuré, et favorisera l'émergence d'initiatives entrepreneuriales capables de contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois en Haïti.

Objectif Général du PAPEJ

Le Programme d'Appui à l'Entrepreneuriat Jeunesse (PAPEJ) vise à promouvoir l'auto-employabilité des jeunes, particulièrement dans les zones rurales, à travers la création et le développement d'entreprises viables, compétitives et durables.

Objectifs Spécifiques

Le programme entend:

- Favoriser la création et le renforcement d'entreprises portées par des jeunes haïtiens;
- Réduire le chômage des jeunes en encourageant l'entrepreneuriat et l'auto-employabilité;
- Promouvoir la formalisation des entreprises afin de développer une culture de responsabilité fiscale et de contribution au développement national;
- Offrir des conditions de financement accessibles et adaptées aux réalités des jeunes entrepreneurs;

/....

- Encourager le développement d'activités économiques génératrices d'emplois et à impact positif sur les communautés locales.

Financement offert

Dans le cadre du programme, un financement pouvant atteindre **Deux Millions de Gourdes (2,000, 000.00 HTG)** pourra être accordé à toute entreprise ou groupe d'entrepreneurs présentant un projet viable, innovant et générateur de revenus suffisants pour assurer le respect des engagements financiers liés au crédit.

Le financement vise notamment à soutenir:

- L'acquisition et l'installation d'équipements et de matériels de production;
- L'aménagement ou la location de locaux;
- L'acquisition de matières premières;
- Le renforcement des capacités de production;
- Toute autre dépense essentielle à la mise en œuvre du projet.

Le programme s'adresse principalement aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME), ainsi qu'aux regroupements d'entrepreneurs (entreprises en nom collectif, sociétés en commandite simple, sociétés anonymes, etc.) évoluant dans des secteurs productifs tels que:

- L'agro-industrie;
- La biotechnologie;
- La mécanique;
- La manufacture;
- Les industries de transformation;
- Et toute autre filière productive jugée admissible.

À l'issu de ce concours, les plans d'affaires retenus seront soumis aux partenaires financiers pour financement, après validation par la coordination du PAPEJ, conformément aux modalités établies. L'octroi du financement demeure conditionné au respect des critères d'éligibilité ci-dessous mentionnés ainsi qu'à l'évaluation technique, financière et économique du plan d'affaires soumis.

Critères d'éligibilité

Pour bénéficier du programme, les projets soumis devront:

- Présenter une idée innovante et créatrice de valeur ajoutée;
- Être portés par une entreprise en phase de démarrage ou nécessitant un renforcement;
- Démontrer un potentiel de création d'emplois;
- **Être dirigés par un promoteur âgé de moins de 40 ans;**
- **Donner priorité aux entreprises en nom collectif et aux sociétés anonymes regroupant au moins 5 personnes.**
- Valoriser les produits locaux ou les filières nationales;
- Présenter un besoin de financement compris entre 50,000.00 et 2,000,000.00 gourdes;
- Développer des activités respectueuses de l'environnement;
- Démontrer, dans le cas des entreprises existantes, une capacité minimale de génération de revenus;
- Être déjà formalisés ou s'engager à se formaliser dans les délais prévus par le programme.

Conditions du crédit

- **Montant du financement:** de 50,000.00 à 2,000,000.00 gourdes;
- **Durée maximale de remboursement:** jusqu'à 10 ans;
- **Taux d'intérêt fixe:** entre 3 % et 5 %;
- **Période de grace:** de 6 à 12 mois.

Responsabilités des bénéficiaires

Les entrepreneurs retenus s'engagent à:

- Respecter les modalités de remboursement du crédit;
- Participer aux séances de formation organisées par le programme;
- Fournir toutes les informations nécessaires au suivi du projet;
- Respecter les orientations techniques et managériales proposées par le programme;
- Assurer une gestion transparente et responsable de l'entreprise financée.

Dossiers à soumettre

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre:

1. Le plan d'affaires du projet;
2. Certificat d'enregistrement du MCI, Patente et CIP;
3. Une copie de la carte d'identification nationale (NIU) du porteur ou de la porteuse du projet.

Le canevas officiel de rédaction du plan d'affaires est disponible sur le site du Ministère du Commerce et de l'Industrie et peut être téléchargé librement par les candidats.

Date limite de soumission

Les dossiers doivent être transmis au plus tard le **25 mai 2026** à l'adresse électronique suivante:

papej@mci.gouv.ht

À noter:

- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.
- Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.
- Après analyse, les projets retenus bénéficieront des différents appuis offerts par le Programme d'Appui à l'Entrepreneuriat Jeunesse (PAPEJ).

